



CERTIFICAT DE PUBLICITE

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières, le Président du SDEC ÉNERGIE, certifie avoir procédé, le **03 AVR. 2025**, sous sa responsabilité à la mise en ligne sur le site du syndicat : <http://www.sdec-energie.fr/informations-budgetaires>, et la mise à disposition à l'accueil du SDEC ÉNERGIE de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) :

- du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;
- du Budget Primitif Principal 2025 ;
- du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe « Energies Renouvelables » ;
- du Budget Annexe Primitif « Energies Renouvelables » 2025 ;
- du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe « Mobilité Durable » ;
- du Budget Annexe Primitif « Mobilité durable » 2025 ;

actés par délibérations du Comité Syndical en date du 27 mars 2025.

La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE